

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri. M. CHIGNIER Bernard. Mme MONTANES Véronique. M. FAYOLLE Jean. M. DURANTIN Michel. Mme FEJARD Carole. M. BERTHELIER Bruno. Mme PONCET Sylvie. M. LACROIX Jérémie. Mme URBAIN Sandrine. M. VALENTIN Alain. M. LAPALLUS Marc. M. BUTAUD Jean Charles. Mme BORY Annie. M. GODINOT Alain. Mme DUGELET Isabelle. Mme VAGINAY Hélène. Mme PEYRARD Emilie. M. DESBENOIT Bernard. Mme JOLY Michelle. M. LAMARQUE Michel. Mme TROUILLET Nelly. M. VALORGE René. Mme CARRENO Mercédès. M. CROZET Yves. Mme LEBLANC Florence. M. CHENAUD Fabrice. M. AUBRET Alain. M. MOULIN Bernard. Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc. Mme GASDON Christine. M. MEUNIER Gérard. Mme BOURNEZ Christine. M. HERTZOG Etienne. M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie. Mme LEBEAU Colette. M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie. M. JARSAILLON Philippe. Mme CALLSEN Marie-Christine. M. DESCAVE Guillaume. M. PALLUET Dominique. M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique. Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence. M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean. M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno. Mme CALLSEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain. M. DESCAVE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard. (Vougy).

N°2024/N°120**OBJET : VALIDATION DES SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION
LA CULTURE DANS NOS VILLAGES DU 1ER OCTOBRE 2024 AU 28
FEVRIER 2025**

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge du tourisme et de la culture, rappelle qu'afin de diffuser une offre artistique au plus près des habitants du territoire et d'irriguer la culture sur l'entièreté du territoire, Charlieu-Belmont Communauté souhaite mettre en place une programmation culturelle intercommunale en accompagnant un événement annuel. Ces manifestations auront lieu pendant la saison hivernale dans chacune des communes du territoire en coopération avec les élus culture ayant pour volonté de mettre en lumière les disciplines artistiques existantes sur le territoire. Dans ce cadre, les référents peuvent proposer une manifestation issue prioritairement du :

- Catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté avec une prise en charge du coût artistique s'élevant à 80% maximum dans la limite d'un montant de subvention de 1 000 €
- Catalogue des de la saison culturelle départementale « De villes en villages », considérant l'aide apportée par le Département, la communauté de communes financera 20% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention de 500 €.

Pour une manifestation extérieure à ces deux catalogues :

- La communauté de communes financera 50% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention 800€.

Monsieur Bruno BERTHELIER présente le tableau récapitulatif des demandes pour la 1ere programmation la culture dans nos villages.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total maximal de 3 549 € :

- À l'association Familles Rurales, commune de Saint-Denis-de-Cabanne pour l'orchestre de Sandrine Dubois, extérieur aux deux catalogues, le dimanche 29 septembre. Montant des dépenses globales : 898,30 €, montant des dépenses artistiques : 600 €. Montant sollicité : 300 € (50 %). Subvention retenue : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 300 € ;
- À l'association Familles Rurales, commune de Pouilly-sous-Charlieu pour le concert « Les Pies-Treries » du groupe Les Pies issu du catalogue culturel du département de la Loire, le samedi 26 octobre 2024. Montant des dépenses globales : 3 120 €, Montant des dépenses artistiques : 2 110 €. Montant sollicité : 422 € (20 %). Subvention retenue : 20 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 422 € ;
- À l'association Belleroche Loisirs, commune de Belleroche pour le concert folk acoustique du groupe The Fallen Birds, issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté, le samedi 30 novembre 2024. Montant des dépenses globales : 1 280 €, Montant des dépenses artistiques : 1 200 €. Montant sollicité : 960 € (80 %). Subvention retenue : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 960 € ;
- À l'association du Sou des écoles, commune de Mars pour le spectacle Les Frères Perez de la compagnie Tempo, extérieur aux deux catalogues, le dimanche 1er décembre 2024. Montant des dépenses globales : 6 930 €, Montant des dépenses artistiques : 1 500 €. Montant sollicité : 750 € (50 %). Subvention retenue : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 750 € ;
- À l'association communale des Loisirs, commune d'Ecoche pour le concert de chants de Noël de l'artiste Nora Strik, extérieur aux deux catalogues, le vendredi 6 décembre 2024. Montant des dépenses globales : 540 €, Montant des dépenses artistiques : 350 €. Montant sollicité : 240 € (68 %). Subvention retenue : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 175 € ;
- À l'association comité des fêtes, commune de Belmont-de-la-Loire pour le concert folk acoustique du groupe The Fallen Birds, issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté, le vendredi 14 février 2024. Montant des dépenses globales : 2 350 €, Montant des dépenses artistiques : 1 200 €. Montant sollicité : 960 € (68 %). Subvention retenue : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 960 € ;

- dit que les dépenses sont prévues au budget principal

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Vougy
M. Bernard MOULIN

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024

Publication : 25/07/2024

